



Parce que la santé compte

Nous assurons le plus important:
vos collaborateurs.

Sympany est le partenaire des entreprises –
simple, loyal et personnel.



Sympany

Une assurance au top.

Depuis plus de 100 ans, Sympany est un partenaire d'assurance fiable pour les particuliers et les entreprises. Dans le cadre des affaires clients privés, elle propose des assurances-maladie, de chose et responsabilité civile et, dans le cadre des affaires entreprises, des assurances-accidents et perte de salaire. Elle a son siège principal à Bâle.



Gestion des prestations orientée objectif

Procédures clairement définies et délais transparents



Gestion de la santé prévoyante et médecine du travail

Prévenir efficacement et durablement les arrêts de travail dues à l'état de santé



Déclarations simples des absences et des masses salariales

Solutions électroniques éprouvées pour la déclaration des cas de maladie, des accidents ou de la masse salariale

Nous nous engageons pour vous

En tant que client, vous êtes pour nous bien plus qu'un simple numéro de contrat. Nous souhaitons votre réussite. C'est pourquoi notre offre va au-delà de la simple assurance-accidents et perte de salaire.

Notre objectif: réduire vos coûts de prestations.

Avec des mesures de prévention et le Case Management, nous veillons à ce que vos collaborateurs restent en bonne santé ou puissent retravailler rapidement après une maladie ou un accident. Pour que votre entreprise soit performante sur le marché.

Faites-nous confiance!

Nos expertes et experts jouissent d'une longue expérience dans la collaboration avec les grandes entreprises, les PME et les courtiers. Nous vous proposons volontiers notre offre.

Produits de Sympany

Sécurité en cas d'absences dues à une maladie et un accident.

L'**assurance perte de salaire** prend en charge les indemnités journalières pour les collaborateurs ayant droit à la poursuite du paiement du salaire lorsqu'ils ne peuvent pas travailler suite à une maladie, un accident ou une grossesse.

Avec l'**assurance-accidents** obligatoire, Sympany paie une partie de la perte de gain ainsi que les coûts occasionnés à vos collaborateurs après un accident. Vous pouvez compléter individuellement cette couverture légale par une **assurance-accidents complémentaire**.



Vos avantages avec notre assurance perte de salaire

- Une couverture d'assurance sur mesure également pour les contrats de travail particuliers ou les structures d'entreprise spécifiques.
- Solutions d'assurance coordonnées LPP
- Assurance de divers éléments de salaire
- Possibilités d'économie de primes grâce à de nombreux délais d'attente, montants de prestations et durées de prestations
- Diverses options et garanties, par exemple participation aux excédents, droit de résiliation annuel, garantie du taux de prime

Vos avantages avec notre assurance-accidents complémentaire

- Indemnité journalière pour les deux premiers jours qui suivent l'accident
- Complément de la perte de salaire pouvant atteindre 100%
- Assurance de la part de salaire supérieure au salaire maximal LAA
- Traitement hospitalier en division privée dans le monde entier – pour un retour rapide au travail grâce à un traitement de premier ordre
- Rabais combiné associé à l'assurance-accidents ou l'assurance perte de salaire obligatoire

Gestion des prestations chez Sympany

Le petit plus réservé exclusivement aux assurés de Sympany.

Profitez d'un service de premier ordre, du meilleur conseil et d'interlocuteurs personnels! Chez Sympany, des procédures clairement définies et des délais transparents vous permettent toujours de savoir où vous en êtes.

Traitement rapide et minutieux des prestations

Grâce à des procédures bien pensées et efficaces, des spécialistes bien formés veillent à ce que les indemnités journalières soient versées rapidement.

Nous vérifions régulièrement si le droit aux prestations existe toujours. Nous garantissons ainsi une gestion responsable de vos primes.

Soutien en cas de litige

Vous soupçonnez un abus d'assurance? Avec des mesures appropriées et l'aide d'experts et de juristes médicaux, nous recouvrons avec succès les créances injustifiées. De plus, nous vous conseillons au sujet des suites concernant le droit du travail lorsque des prestations sont suspendues.

Case Management actif

Nos employées et employés du Case Management vous soutiennent, vous et vos collaborateurs, pour une réintégration rapide après des maladies ou des accidents. En l'occurrence, un vaste réseau de médecins ainsi que d'autres services importants sont à vos côtés. Le mieux est de nous contacter immédiatement lorsque des absences de longue durée s'annoncent!

Vos avantages avec notre Gestion des prestations

- **Interlocuteurs personnels**
- **Évaluation individuelle avec analyse des risques pour les grandes entreprises**
- **Convention de niveaux de service**



Gestion de la santé en entreprise

Force et réussite grâce à la prévention.

Des collaborateurs performants sont la condition préalable à la réussite de votre entreprise. Avec des mesures prévoyantes, vous pouvez prévenir efficacement et durablement les arrêts de travail dus à l'état de santé.

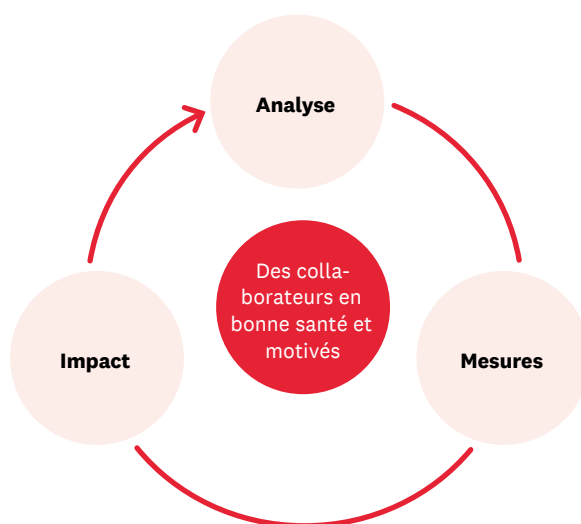
Paquet individuel de mesures

Nos partenaires spécialisés analysent les risques potentiels de maladie et d'accident dans votre entreprise. En guise de résultat, vous obtenez des possibilités d'optimisation concrètes, par exemple en matière d'ergonomie, d'activité physique, d'alimentation ou de réduction du stress. Pour certaines mesures, vous bénéficiez de conditions préférentielles.

Médecine du travail

Vous bénéficiez également d'une assistance pour les examens de médecine du travail obligatoires, de façon à ce que vous vous conformiez à coup sûr aux exigences légales, par exemple concernant la compatibilité avec le travail de nuit.

Les différentes phases de la Gestion de la santé en entreprise



Vos avantages avec notre Gestion de la santé en entreprise

- Des prix plus bas et des délais rapides
- Augmentez votre productivité et votre force d'innovation
- Réduisez votre taux d'absentéisme et vos coûts de prestations
- Respectez vos standards de qualité
- Grâce à des employés en bonne santé, heureux et loyaux, vous devenez un employeur attractif



Déclarer les absences et les salaires à Sympany

Un processus rapide, simple et éprouvé.

Des milliers d'entreprises suisses, d'assureurs et de services officiels l'utilisent déjà – chez Sympany, vous en profitez vous aussi: des systèmes électroniques éprouvés pour la transmission chiffrée des absences et de masses salariales.

Déclaration des absences avec **BBTClaims** et **Sunetplus**

BBTClaims permet une saisie et une transmission très faciles des absences en ligne, sans installation. Les annexes, comme les certificats médicaux, sont jointes directement.

Vous déclarez plus de 15 cas par an et souhaitez évaluer vos données de façon périodique? Alors, nous vous recommandons Sunetplus.

Déclaration des masses salariales avec la procédure unifiée de communication des salaires («**Einheitliches Lohnmeldeverfahren**», **ELM**).

Pour utiliser ELM, il vous faut uniquement un système de comptabilité salariale certifié Swissdec et un profil ELM. Ce dernier vous est fourni par Sympany.

Vous entrez votre profil ELM et vos données de base pour les destinataires, les salaires et les collaborateurs en début d'année, avant le premier traitement des salaires.

Lors de la déclaration des salaires, Swissdec contrôle tout d'abord vos informations. Ensuite, vous les envoyez sous forme chiffrée à des destinataires sélectionnés, par exemple à Sympany. Sympany peut alors calculer vos primes.

Pour plus d'informations:
www.sympany.ch/fr/elm

Vos avantages avec Sunetplus:

- Gestion des prestations et des absences avec analyses et évaluations depuis un seul système
- Intégration aux systèmes du personnel (p.ex. SAP), y compris interfaces standard
- Protection des données garanties grâce à un vaste système d'autorisation



Vous pouvez utiliser gratuitement et en quatre langues le logiciel allégé BBTClaims et Sunetplus, à la fonctionnalité étendue.

Vous trouverez tous les liens ainsi qu'une assistance sur www.sympany.ch/absences

